

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

PRELUDE

Société Anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 200 000 euros
Siège social : ZAC de Cannabe – 34660 COURNONTERRAL
880 973 961 RCS MONTPELLIER

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société PRELUDE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra :

Le vendredi 25 septembre 2026 à 14 h 30

A l'adresse suivante:

**14 Quai Maréchal Delattre de Tassigny
34200 SETE**

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation du montant annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents prévus par les dispositions légales et réglementaires seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires pourra participer à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance.

Conformément aux dispositions légales et à l'article 17 des statuts de la Société, les questions écrites des actionnaires pourront être adressées au Président du Conseil d'administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

contact@prelude.immo

Le Conseil d'administration